

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-2/03

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024251-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Protocole transactionnel concernant la construction du Collège "Arnaud Beltrame" à Vulaines-sur-Seine.

Le Département a notifié le 5 janvier 2016 à l'entreprise AXIMA CONCEPT le marché n°2015-ABC51 concernant la construction d'un collège et de logements de fonction à VULAINES-SUR-SEINE, pour le macro-lot 3: Plomberie Chauffage Ventilation Climatisation. Ce marché d'un montant de 996 666,00 € HT a un délai d'exécution global de 16 mois à l'issue de 2 mois de la période de préparation.

Dans le cadre de son projet de décompte final, la société a présenté un mémoire en réclamation, pour un montant total de 89 890,50 € TTC, afin de prendre en considération les surcoûts liés à la prolongation de délais entre le 28 février 2018 et la réception au 20 août 2018.

Le Département n'étant pas d'accord avec l'ensemble de ces réclamations et notamment l'incidence sur le compte-prorata, les coûts des moyens techniques et les frais généraux liés au décalage du planning, les parties se sont rapprochées en vue de convenir d'un accord permettant de garantir leurs intérêts respectifs, tout en écartant le recours ultérieur à une procédure contentieuse.

Suite à ces échanges entre le Département et l'entreprise AXIMA CONCEPT, un accord a été trouvé. Il convient de conclure un protocole transactionnel pour convenir de l'accord et pour formaliser le versement d'un montant de 70 116 € TTC afin de tenir compte de la prolongation du délai du chantier non imputable à la société.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 9,

VU le Code Civil et notamment ses articles 2044 et suivants,

VU la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique,

VU la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le protocole transactionnel, annexé à la présente délibération, à conclure avec l'entreprise AXIMA CONCEPT relatif à la construction d'un collège et de logements de fonction à VULAINES-SUR-SEINE.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ce protocole, au nom du Département, avec l'entreprise AXIMA CONCEPT,

Article 3 : de prélever les crédits correspondants, pour la rémunération des travaux supplémentaires sur l'action, opération « Construction d'un Collège à VULAINES-SUR-SEINE ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne